

NUMÉRO DE CONTRAT : _____

AVANT LA LIVRAISON

Nous allons vous contacter sous peu afin de fixer une date d'installation. Dans le but d'assurer votre entière satisfaction, il est important que vous vous souveniez que l'installation doit être faite dans des conditions particulières.

Pour une installation dans les meilleures conditions, il faut :

- Des planchers finis (pour la céramique, le bois franc et le bois flottant mais pas pour le linoléum)
 - Pour que les appareils électroménagers s'insèrent bien
 - Pour éviter des caissons abîmés, des portes et tiroirs désajustés suite à la pose du plancher
- Des planchers protégés (carton ou Tentest jusqu'à la fin de l'installation)
 - Pour éviter des dommages
- Des planchers bien au niveau
 - Une dénivellation maximale d'un pouce est tolérée pour que les appareils électroménagers s'insèrent bien
- Des murs droits et d'équerre
 - Pour un coup d'œil agréable, une dénivellation maximale d'un demi-pouce est tolérée
- Des murs et des plafonds dont les joints sont tirés sur le gypse
 - Pour éviter d'abîmer les armoires neuves
- Libérer l'espace cuisine ou salle de bains
 - Dégager les pièces :
 - Enlever la céramique au mur, les moulures, les anciennes armoires. Seuls les accessoires à encastrer et les gabarits doivent demeurer dans une pièce adjacente pour ne pas nuire à l'installation mais être accessibles pour vérification de mesures si nécessaire.
- L'emplacement de la tuyauterie doit nous être indiqué avant l'installation
 - Pour éviter qu'un tuyau soit percé accidentellement
- Retirer la tuyauterie sauf les tuyaux de 1" prévus pour l'entrée d'eau et de 3" pour les égouts.
- Toutes les sorties mécaniques (ventilation, électricité, plomberie et autres) doivent respecter les plans d'Armoires Cuisines Action qui ont été confirmés avec vous, à défaut de quoi les modifications nécessaires vous seront facturées.



LORS DE LA LIVRAISON, ASSUREZ-VOUS DE :

1. Être présent (ou avoir une personne responsable)

2. La sécurité des lieux :

- Escaliers déneigés et déglacés
- Marches en métal non remplies doivent être stabilisées par des madriers de 2 x 6
- Paliers et balcons munis de garde-corps

3. L'accessibilité aux lieux, vérifiez que :

- Le numéro civique soit inscrit et visible
- Qu'une allée de 10 pieds donnant accès au chantier soit libérée (à noter que les camions de livraison sont des semi-remorques d'un minimum de 32 pieds de long)
- L'entrée principale est dégagée de tous obstacles sur un rayon de 8 pieds, c'est-à-dire exempt d'échafaudages, de conteneurs, etc

4. La coordination avec les autres fournisseurs :

Afin d'éviter l'achalandage d'autres sous-traitants sur les lieux.

À NOTER : La livraison se fait en 2 étapes distinctes (le même jour)

Une première livraison pour les modules d'armoires et une seconde pour les comptoirs (la livraison des comptoirs est effectuée directement par nos fournisseurs). La date d'installation énoncée par votre représentant est à titre indicatif. Il est convenu que celle-ci peut varier de 2 à 5 jours et sera confirmée par notre département de livraison une semaine avant la date énoncée.

Si l'une des conditions mentionnées ci-dessus n'est pas respectée au moment de la livraison ou de l'installation, Armoires Cuisines Action devra reporter la date d'installation et **des frais de 250\$**, représentant les frais de déplacement et la journée de travail perdue pour les livreurs ou l'installateur, **pourront être appliqués**.

Avertissement

Nos livreurs et installateurs sont formés pour effectuer la livraison et l'installation d'armoires de cuisine et salle de bain ainsi que des vanités et autres produits indiqués au contrat. Si, à son arrivée sur les lieux notre livreur ou notre installateur réalise qu'il est nécessaire de déplacer des meubles, électroménagers ou autres accessoires pour effectuer l'installation du matériel prévu au contrat ci-dessus, et que personne d'autre n'est disponible pour le faire, il devra refuser. En effet, le déménagement de meubles ou d'électroménagers exige des précautions particulières pour lesquelles les déménageurs professionnels reçoivent une formation appropriée. Des dommages pourraient donc être causés à vos biens s'ils sont déplacés par nos installateurs ou livreurs qui, de plus, ne possèdent aucun équipement à cet effet. En conséquence, notre personnel pourra aussi refuser de déplacer les meubles ou électroménagers s'il y a des risques pour leur santé ou leur sécurité et les frais de \$250 mentionnés ci-dessus pourront s'appliquer.

Peinture

L'installation d'armoires, de vanités et de comptoir est une opération spécialisée. Notre personnel (livreurs et installateurs) prend toutes les précautions pour protéger votre propriété et vos biens. Il peut quand même arriver que des **retouches de peintures** soient nécessaires après l'installation. Il serait bon de prévoir à l'avance les retouches avec votre peintre, **à vos frais**.

LORS DE L'INSTALLATION, ASSUREZ-VOUS QUE :

Votre mobilier est protégé contre la poussière causée par l'installation.

L'installation est généralement prévue pour le lendemain des livraisons.

Le temps requis pour l'installation dépend de l'ampleur et de la complexité du projet (1 à 4 jours).

Au terme de l'installation, vous êtes invité à accompagner l'installateur pour l'inspection finale des travaux. L'installateur rédige à ce moment une grille d'approbation qui nous est acheminée et dont une copie vous est remise. Il y note ses commentaires, anomalies ou corrections à apporter s'il y a lieu. Cette grille nous permet de procéder aux correctifs dans les plus brefs délais et permet un contrôle et un suivi du projet et de votre satisfaction.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez joindre ce document signé à votre demande d'ouverture de compte et le faxer à nos bureaux : 450-293-1857

NOM EN LETTRES MOULÉES : _____

SIGNATURE : _____

COURRIEL : _____

DATE : _____